



## Litige avec un chef de quai

Par **seb**, le **15/04/2012** à **18:18**

Bonjour,

Je me permets de vous écrire, car j'ai un litige avec un de mes chefs de quai, seulement je ne sais pas si j'ai raison ou tort de me rebeller.

Je travaille dans une grande entreprise de transport.

Je travaille dans une équipe de 5 personnes qui rechargent des camions pour d'autres agences, et une autre équipe de 20 personnes qui déchargent les camions qui arrivent, au moins deux autres personnes en plus travaillent avec des chariots élévateurs pour gerber et dégerber les palettes.

Une première fois ce chef m'a demandé d'aller décharger un camion en plus de charger celui que j'avais à faire, je lui ai donc expliqué que je n'aurai pas le temps de respecter le délai de départ du camion que j'avais à charger, sa réponse a été je cite "ici tu fermes ta gueule, tu fais ce que je te dis c'est tout", j'en parle à un autre chef de quai, la situation se calme.

Six mois plus tard, deuxième litige: Je demande l'aide d'un chariot élévateur pour monter une palette dans le camion, il me dit "non, laisse le cariste il a d'autres choses à faire que de t'aider, démerde toi tout seul", ne trouvant pas la situation normale je lui demande pour quelle raison je ne peux pas avoir l'aide du chariot élévateur il me dit "je n'ai rien à t'expliquer, tu fermes ta gueule, c'est moi le chef, ici on te demande pas de réfléchir tu es manutentionnaire c'est tout", plusieurs fois il est revenu toujours avec la même vulgarité.

Je lui ai tenu tête ne trouvant pas cette façon de parler normale ni cette attitude.

Est-ce normal de se laisser parler comme ça même si on est "en bas de l'échelle"?

AI-je raison de lui tenir tête ou dois-je me taire?

J'aimerais savoir comment je peux faire pour lui montrer qu'il n'est pas un surhomme et qu'il n'a pas tous les droits même en temps que chef.

Vous remerciant par avance de m'aider.